

Jocelyne Pepin
Ginette Thibault
Pierrette Boivin
Jacque Delsemme
Antoine Faille
Martine Goyette
Marie-Claire Hébert
Huguette Plante
Christiane Tisseur
Nicole Benoît
Ginette Chrétien
Francine Clermont
Francine Boisvert
Joanne Desjardins
Francine Mauger-Gagnon
Claire Prévost-Caron
Suzanne Reid-Blouin
Manon Aumais
Serge Cousineau
Lord Yvon Lefebvre
Jean-Pierre Poirier
Ricardo Tozzi
Joanne Coderre
Claude Daigneault
Louisette Dumas
France Gamache
Nathalie Smith
Nelly Tiwani
Marie-Thérèse Beauchemin
Jean Groulx
Jean-Marie Harvey
Lise Parenteau
Françoise Murray
Lise Vallières
Danielle Badeaux
Raymond Chamberland
Daniel Gaudette
Monique Lépine
Jean-Guy Marquis
Jocelyne St-Pierre
Hélène Thérout
Carole Fournier
Mario Gaudette
Pierre Rondeau
Jean-Luc Bélanger
Jocelyne Bélanger
Francine Désorcy
Lucie Pouliot
Lucie Arpin
Diane Bertrand
Johanne Brouillard

Candiac
Candiac
Chambly
Châteauguay-Mercier
Châteauguay-Mercier
Châteauguay-Mercier
Châteauguay-Mercier
Châteauguay-Mercier
Châteauguay-Mercier
Dorion
Dorion
Dorion
Haut-Richelieu
Haut-Richelieu
Haut-Richelieu
Haut-Richelieu
Haut-Richelieu
La Prairie
La Prairie
La Prairie
La Prairie
La Prairie
Longueuil
Longueuil
Longueuil
Longueuil
Longueuil
Longueuil
Les Maskoutains
Les Maskoutains
Les Maskoutains
Les Maskoutains
Les Jardins-de-Napierville
Les Jardins-de-Napierville
Saint-Bruno
Saint-Bruno
Saint-Bruno
Saint-Bruno
Saint-Bruno
Saint-Bruno
Saint-Bruno
Saint-Lambert
Saint-Lambert
Saint-Lambert
Sainte-Julie
Sainte-Julie
Sainte-Julie
Sainte-Julie
Sorel-Tracy
Sorel-Tracy
Sorel-Tracy

| | |
|----------------------|-------------|
| Louise Chrétien | Sorel-Tracy |
| Elisabeth Cormier | Sorel-Tracy |
| Charlotte Dallaire | Sorel-Tracy |
| Monique Ducharme | Sorel-Tracy |
| Réjean Frenette | Sorel-Tracy |
| Claire Gravel | Sorel-Tracy |
| Yvon Langevin | Sorel-Tracy |
| Madeleine Lemaire | Sorel-Tracy |
| Marc Leclerc | Sorel-Tracy |
| Ghislaine Letendre | Sorel-Tracy |
| Michel Létourneau | Sorel-Tracy |
| Liliane Hardy | Sorel-Tracy |
| Germain Martin | Sorel-Tracy |
| Daniel Massé | Sorel-Tracy |
| Jocelyn Paul | Sorel-Tracy |
| Jacques Patenaude | Sorel-Tracy |
| Ginette Pelletier | Sorel-Tracy |
| Louise Plamondon | Sorel-Tracy |
| Lucie Poirier | Sorel-Tracy |
| Hélène Robidoux | Sorel-Tracy |
| Francine Cayer | Varenes |
| Maryse Constantineau | Varenes |
| Raymond Gélinas | Varenes |
| Mario Labonté | Varenes |
| Nicole Proulx | Varenes |
| Liette Ritchie | Varenes |
| Francine Bibaud | Vaudreuil |
| Francine Bergeron | Vaudreuil |
| Céline Drouin | Vaudreuil |

Invités :

| | |
|---------------------|----------------------------|
| Sami Aoun | Conférencier |
| Irène Colomb | Épouse du webmestre |
| Vincent Deguise | Maire SJS |
| Véronique Massé | MRC- Déléguée aux aînés |
| Luc Martel | Vérificateur |
| Julie-Anne Tremblay | MRC- Déléguée à la culture |
| Alain Wagner | Webmestre |

31.00 Accueil (9 h 30)

La présidente, Diane Vadeboncoeur ouvre l'Assemblée en souhaitant à tous la bienvenue à cette 31^e Assemblée générale.

31.01 Nomination d'un (e) président (e) d'assemblée

Il est proposé par Réjean Houde, appuyé de Joanne Coderre que Diane Vadeboncoeur préside l'assemblée et que Jacques Delsemme agisse comme secrétaire.

31.02 Adoption de l'ordre du jour

Mario Gaudette propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après. Il est appuyé de Lise Vallières

AG-31.00 Projet d'ordre du jour

- 31.00 Discours d'accueil par la présidente de l'AGÉAUTAM
- 31.01 Nomination d'un-e président-e d'assemblée et d'un-e secrétaire
- 31.02 Adoption de l'ordre du jour
- 31.03 Adoption du compte rendu de la 30^e assemblée générale (29 octobre 2021)
- 31.04 Rapport des activités des comités 2021-2022
- 31.05 Rapport des activités du CA et du CE
- 31.06 États financiers au 31 août 2022, rapport du vérificateur, budget 2022-2023
- 31.07 Nomination d'une personne chargée de la vérification du rapport financier annuel pour la période se terminant le 31 août 2023
- 31.08 Orientations
 - 31.08.01 Bilan des orientations 2021-2022
 - 31.08.02 Adoption des orientations 2022-2023
- 31.09 Élections au Conseil d'administration, renouvellement des mandats pour 2022-2024
- 31.10 Amendement des articles 2.3.8.1 et 2.3.8.3 de la Constitution : abolition de deux (2) fonctions au Comité Exécutif
- 31.11 Reconnaissance
 - 31.11.01 À nos bénévoles 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans
 - 31.11.02 Aux récipiendaires de l'Ordre du Mérite de l'UTA
 - 31.11.03 À Jocelyne St-Pierre (Médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec), Luc Martel (vérificateur), Alain Wagner (Webmestre)
- 31.12 Assemblée Générale 2023 : le 27 octobre 2023
- 31.13 Mot de la fin de la présidente
- 31.14 Levée de l'assemblée

31.03 Adoption du compte rendu de la 30^e Assemblée générale (29 octobre 2021)

Lyse Dansereau propose l'adoption du compte rendu de la 30^e Assemblée générale. Elle est appuyée par Suzanne Dostie.

31.04 Rapport des activités des comités 2021-2022

Joanne Coderre, déléguée aux affaires administratives de l'AGÉAUTAM procède à la lecture du rapport sommaire des activités des comités durant l'exercice 2021-2022 préparé par John Bertuccini, vice-président de l'AGÉAUTAM, absent pour raison de santé.

Une copie de ce rapport des activités 2021-2022 est incluse sous le libellé « Annexe 1 » à la suite du présent compte rendu.

31.05 Rapport des activités du CE et du CA pour l'exercice 2021-2022

Diane Vadeboncoeur, présidente de l'AGÉAUTAM fait la lecture du rapport des activités 2021-2022. Ce rapport intitulé AG- 31.04 RAPPORT DES ACTIVITÉS 2021-2022 est inclus sous le libellé « Annexe 2 » à la suite du présent compte rendu.

Diane annonce avec tristesse sa décision, pour des raisons personnelles et après mûre réflexion, de ne pas se représenter à la présidence de l'AGÉAUTAM ni d'ailleurs de briguer un nouveau mandat au CA. Diane s'engage néanmoins à offrir son aide afin de faciliter, si requis, la transition au CE qui sera reformé le 4 novembre, date de la prochaine réunion du conseil d'administration. La décision de Diane prendra effet dès la clôture de la présente Assemblée générale.

31.06 Réception des états financiers au 31 août 2022

Les participants à l'Assemblée générale ayant reçu plusieurs jours à l'avance (avec la convocation) une copie des états financiers, Réjean Houde, trésorier de l'AGÉAUTAM en fait un bref survol, se limitant à souligner au tableau, les différences majeures observables entre les états financiers 2020-2021 et les états financiers 2021-2022. Ces différences notoires sont attribuables au retour progressif à la normale des activités (en 2021-2022) après la période de stagnation à laquelle les comités régionaux avaient été contraints durant l'exercice précédent (2020-2021).

Une copie des états financiers est incluse sous le libellé « Annexe 3 » à la suite du présent compte rendu.

Réjean poursuit en expliquant ensuite la mécanique comptable utilisée pour déterminer les ristournes et redevances allouées à chaque comité de l'AUTAM après chacune des 2 sessions annuelles. Ses explications vont comme suit :

Après réception du remboursement des cotisations étudiantes (8\$/inscription), l'AGÉAUTAM renfloue tout d'abord son compte bancaire de façon à ramener son fonds de roulement à un montant de 10 500\$. Quand son fonds de roulement a été renfloué, l'AGÉAUTAM réserve à même le solde, un montant fixe de 300\$ à chaque comité pour un total de 5 700\$ de ristourne (300\$ X 19 comités). Ce solde partiel (remboursement des cotisations faites à l'AGÉAUTAM par l'université) — (10 500\$—solde courant du compte bancaire de l'AGÉAUTAM) — (5 700\$ de ristourne globale) est ensuite divisé par le nombre total d'étudiants enregistré aux activités de l'ensemble de l'AGÉAUTAM. Ce dernier calcul permet d'attribuer un équivalent monétaire à chaque étudiant. C'est cet équivalent monétaire qui, multiplié par le nombre d'étudiants rattachés à

un comité, viendra déterminer le montant total des redevances dues à ce comité. Et donc, chaque comité recevra 300\$ (montant fixe forfaitaire) + un montant de redevances proportionnel au nombre d'étudiants rattachés à ce comité.

Réjean insiste sur le fait, considérant notre statut d'OSBL, qu'après acquittement des dépenses normales et maintien d'un fonds de roulement adéquat par les comités, les ristournes et redevances provenant des cotisations étudiantes doivent retourner aux étudiants sous formes appropriées. Ces ristournes et redevances ne doivent pas s'accumuler en pactole.

Réjean termine ce point de présentation de l'aspect financier en présentant le budget prévu pour l'année 2022-2023. Une copie de ce budget est incluse sous le libellé « Annexe 4 » à la suite du présent compte rendu.

31.07 Nomination d'une personne chargée de la vérification du rapport financier annuel pour la période se terminant le 31 août 2023.

Réjean Houde, trésorier de l'AGÉAUTAM, interpelle Monsieur Luc Martel, présent dans l'assemblée, pour lui demander s'il accepte de poursuivre son travail de vérificateur pour l'exercice 2022-23. Monsieur Martel accepte publiquement avec plaisir. Réjean demande un proposeur et un appuyeur pour valider officiellement ce choix.

Francine Clermont propose les services de Luc Martel comme vérificateur. Elle est appuyée par Christiane Tisseur. Aucune objection n'étant relevée, cette proposition est donc adoptée à l'unanimité.

31.08 Orientations

31.08.01 Joanne Coderre, déléguée aux affaires administratives de l'AGÉAUTAM procède à la lecture du bilan des orientations 2021-2022 préparé par John Bertuccini, vice-président de l'AGÉAUTAM, absent pour raison de santé.

Une copie de ce bilan des orientations 2021-2022 est incluse sous le libellé « Annexe 5 » à la suite du présent compte rendu.

31.08.02 Diane Vadeboncoeur présente et commente les orientations 2022-2023 approuvées par le CA. Elle répond à quelques questions de l'assistance; questions destinées à obtenir des éclaircissements sur les buts visés par ces orientations ou davantage de détails sur leur libellé. Diane demande un proposeur et un appuyeur afin de valider ces orientations qui doivent être entérinées par l'Assemblée générale.

Réjean Rémillard propose l'adoption des orientations 2022-2023 appuyée par Francine Boisvert. Aucune objection n'étant relevée, les orientations 2022-2023 sont donc adoptées à l'unanimité.

Une copie des orientations 2022-2023 est incluse sous le libellé « Annexe 6 » à la suite du présent compte rendu.

31.09 Élections au conseil d'administration

Question d'accélérer la démarche d'élections, Jacques Delsemme, secrétaire de l'AGÉAUTAM choisi de regrouper les candidats à un premier mandat sous une seule proposition et de regrouper les candidats à un second mandat sous une autre proposition, expliquant que si une quelconque objection était soulevée, un vote par l'assemblée sera alors demandé.

Quatre candidats briguent un premier mandat au CA:

Déjà en poste de façon intérimaire par suite de résolutions adoptées en bonne et due forme par le CA en cours d'année, deux (2) membres de l'actuel CA sollicitent un premier mandat officiel de 2 ans. Il s'agit de :

Lise Vallières du comité « Les Jardins-de-Napierville »;

Françine Désorcy du comité Sainte-Julie ;

Michel Létourneau du comité Sorel-Tracy qui pose sa candidature en remplacement d'Yvon Langevin qui se retirera du CA à la clôture de l'assemblée.

Lyse Dansereau du comité Boucherville qui pose sa candidature en remplacement de Diane Vadeboncoeur qui se retirera du CA à la clôture de l'assemblée.

Françoise Murray du comité « Les Jardins de Napierville » propose la nomination de ces quatre candidats au CA; elle est appuyée par Ginette Thériault du comité Brossard. Aucune objection n'ayant été soulevée, les quatre candidats sont élus au CA à l'unanimité.

Deux candidats briguent un second mandat au CA :

Réjean Houde du comité Brossard (actuel trésorier de l'AGÉAUTAM) ;

Jacques Delsemme du comité Châteauguay-Mercier (actuel secrétaire de l'AGÉAUTAM).

Ces deux représentants, s'ils sont réélus au Conseil d'administration par l'Assemblée générale, devront techniquement faire l'objet d'une reconduction au Comité exécutif lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 novembre. Le cas échéant, ils pourront éventuellement poursuivre dans leurs fonctions respectives de trésorier et de secrétaire. Durant la période de flottement qui prévaudra entre la fin de l'Assemblée générale et la réunion du Conseil d'administration du 4 novembre, bien qu'ils soient tous deux techniquement dégagés de leurs titres respectifs au Comité exécutif, Réjean et Jacques continueront néanmoins à accomplir leurs tâches coutumières.

Mario Gaudette du comité Saint-Lambert propose la reconduction de ces deux candidats au CA; il est appuyé par Denise St-Pierre du comité Brossard. Aucune objection n'ayant été soulevée, les deux candidats sont reconduits au CA à l'unanimité.

Cette année, aucun candidat n'est sujet à briguer un troisième mandat.

31.10 Amendement des articles 2.3.8.1 et 2.3.8.3 de la Constitution : abolition de deux (2) fonctions au Comité Exécutif

Une recommandation faite par le CE d'amender les articles 2.3.8.1 et 2.3.8.3 de la Constitution ; amendement **visant à abolir 2 postes au comité exécutif** a d'ores et déjà franchi l'étape de l'adoption par le CA. L'assemblée générale est invitée à sanctionner l'amendement recommandé.

Jacques Delsemme, secrétaire de l'AGÉAUTAM fait la lecture de la justification ayant motivé cette demande d'amendement. Il explique ensuite dans le détail les changements nécessités dans le libellé des articles visés par cet amendement.

Une fois les explications complétées, Jacques demande un proposeur et un appuyeur afin de valider cet amendement qui doit être entériné par l'Assemblée générale.

Francine Clermont du comité Dorion propose l'adoption de l'amendement recommandé. Elle est appuyée par Lyse Dansereau du comité Boucherville. Aucune objection n'étant relevée, l'amendement aux articles 2.3.8.1 et 2.3.8.3 de la constitution est donc adopté à l'unanimité.

Une copie des explications écrites concernant cet amendement est incluse sous le libellé « **Annexe 7** » à la suite du présent compte rendu.

31.11 Reconnaissances

Joanne Coderre, déléguée aux affaires administratives de l'AGÉAUTAM gère la remise des traditionnelles reconnaissances faites aux bénévoles célébrant 5, 10, 15 ou 20 ans au service de l'AUTAM. À sa demande, chaque comité de l'AUTAM a envoyé une liste de ses bénévoles ayant atteint l'une ou l'autre de ces étapes. Les comités ont également rédigé un court hommage et fourni une photo de leurs membres en lice pour une reconnaissance. Un montage PowerPoint a été préparé par Yvon Langevin du comité Sorel-Tracy, permettant, lors de l'appel de son nom par Joanne Coderre, de projeter à l'écran géant une diapositive mettant de l'avant, la photo de chaque récipiendaire ainsi que l'hommage personnel qui lui est dédié par les membres de son comité.

Joanne débute donc les hommages avec la remise des reconnaissances aux récipiendaires célébrant 5 ans de service, suivis dans l'ordre des récipiendaires célébrant respectivement 10, 15 et 20 ans de bénévolat au service de l'AUTAM et de l'AGÉAUTAM. Le tableau ci-dessous énumère ces récipiendaires.

| 5 ANS | |
|-------------------|---------------------|
| Carole Besner | Boucherville |
| Ginette Thériault | Brossard |
| Richard Meloche | Brossard |
| Jean Fortin | Chambly |
| Olivine Briand | Chambly |
| Ronald Morin | Chambly |
| Carole Héroux | Châteauguay-Mercier |
| Jacques Delsemme | Châteauguay-Mercier |
| Johanne Filion | Châteauguay-Mercier |

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Nicole Benoît | Dorion |
| Nathalie Smith | Longueuil |
| Mario Labonté | Varenes |
| Francine Bergeron | Vaudreuil |
| 10 ANS | |
| Yvon Savaria | Boucherville |
| Nicole Desrochers | Brossard |
| Raymonde Veillette | Brossard |
| Ginette Thibault | Candiac |
| Jean Delisle | Jardins-de-Napierville |
| Jeanne d'Arc Deslauriers | Jardins -de-Napierville |
| Monique Lépine | Saint-Bruno |
| Raymond Chamberland | Saint-Bruno |
| Francine Bibaud | Vaudreuil |
| 15 ANS | |
| André Régnier | Beauharnois-Salaberry |
| Francine Pinard | Beauharnois-Salaberry |
| Nicole Bédard | Boucherville |
| Joseph McNally | Candiac |
| Francine Mauger Gagnon | Haut-Richelieu |
| 20 ANS | |
| Jean-Marc Tourigny | Beauharnois-Salaberry |
| Lise Marleau | Beauharnois-Salaberry |
| Raymond Langlois | Beauharnois-Salaberry |
| Marie-Thérèse Beauchemin | Les Maskoutains |

Joanne poursuit et termine sa présentation avec l'attribution des reconnaissances spéciales

| | |
|---|-----------------------|
| Récipiendaires de l'Ordre du Mérite de l'UTA | |
| Lucette Tétrault | Beauharnois-Salaberry |
| André Cadieux | Beauharnois-Salaberry |
| Micheline Caza | Beauharnois-Salaberry |
| Claire Landry | Haut-Richelieu |
| Luc Martel | Haut-Richelieu |
| Johanne Archambault | Haut-Richelieu |
| Huguette Reid | Châteauguay-Mercier |
| Gilbert Pigeon | Varenes |
| Membres sortants du CA | |
| John Bertuccini | La Prairie |
| Diane Vadeboncoeur | Boucherville |
| Supporters indépendants | |
| Alain Wagner | Webmestre |
| Luc Martel | Vérificateur |

| | |
|--|------------|
| Récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec | |
| Jocelyne St-Pierre | Sain-Bruno |

31.12 Assemblée Générale 2023 : le 27 octobre 2023

31.13 Mot de la fin de la présidente

Diane Vadeboncoeur qui en est à son dernier tour de piste au CA remercie chaleureusement tous les participants pour leur engagement de tous les instants et dévoile le nom du comité qui recevra la 32^e Assemblée générale : **Beauharnois-Salaberry**

31.14 Levée de l'assemblée

Lyse Dansereau propose la levée de la 31^e Assemblée générale . Elle est appuyée par Francine Clermont.

Jacques Delsemme

Diane Vadeboncoeur

Secrétaire

Présidente

Annexe1

TABLEAU DES ACTIVITÉS

Dix-huit comités sur 19 ont répondu à la demande du vice-président John Bertuccini, de produire un le bilan de leurs activités.

Voici la synthèse de ces activités fortement réduites en raison de la pandémie.

Activité de cours et conférences

Pour la session d'automne 2021, qui avait débuté en présentiel, trois comités ont annulé les cours et conférences tandis que les autres comités ont été limités à un maximum de 25 étudiants par activité, tout en respectant le passeport vaccinal, le port du masque et la distanciation.

Suite à une augmentation des cas de COVID, les deux premiers mois de la session d'hiver furent annulés par Monique Harvey le 22 décembre. Les activités ont repris au mois de mars en mode présentiel, le passeport vaccinal n'étant plus requis à partir du 12 mars. Le nombre de participants était toutefois limité à un maximum allant de 25 à 50, selon la grandeur des salles utilisées. Certains cours avaient toutefois déjà été annulés et deux comités avaient d'ores et déjà annulé leur session d'hiver.

Finalement, et au soulagement de tous, la session de l'automne 2022 fut saluée par un retour à la normale.

Comités pédagogiques

Deux comités pédagogiques ont été tenus, un le 26 novembre 2021 et le second, le 6 mai 2022. Le premier s'est tenu sur la plateforme Teams et a mis à l'essai, à la demande de l'AGÉAUTAM, un nouveau format de comité pédagogique organisé par l'UTA (comme pour les autres antennes). Cette réunion du comité pédagogique incluait une brève formation suivie d'une synthèse des évaluations présentée par Cristina Laguë. Cristina a concentré sa présentation sur les personnes-ressources et les activités « coups de cœur » et sur celles présentant une opportunité pour amélioration. Cet essai s'est avéré concluant et la nouvelle formule a été retenue pour la tenue des futurs ateliers pédagogiques.

Le comité pédagogique du 6 mai 2022, fut donc présenté selon la même formule. Tenu en présentiel au campus Longueuil de l'Université, il comprenait « bilan des activités, coups de cœur », etc. suivi du dîner, gracieuseté de l'UTA.

Au retour du dîner, un atelier de réflexion intitulé « Vers le réseautage et l'entraide entre les comités de l'AGEAUTAM » ; atelier organisé par l'AGÉAUTAM, complétait le programme de la journée.

Événements spéciaux

- 1) Le plan d'action Orientations 21-26 relié à l'atelier « UTA de demain » a été présenté par courriel le 16 novembre 2021 par Mesdames Harvey, Laguë et Gagné.
- 2) Deux rencontres administratives, animées par Monique Harvey et auxquelles étaient conviés tous les présidents d'antennes de l'UTA et de comités de l'AUTAM, ont été tenues en mode virtuel.

Annexe 2

AG-31. 05 RAPPORT DES ACTIVITÉS du CA et du CE 2021-2022

Rappelons d'abord le statut et la mission de notre Association Générale des Étudiants de l'Antenne Universitaire du Troisième Âge en Montérégie.

Organisme à but non lucratif, inscrit au Registraire des entreprises du Québec, l'AGÉAUTAM participe au développement continu des aînés en offrant des activités de formation universitaire favorisant leur cheminement personnel, leur compréhension des enjeux de société et leur vieillissement actif... le tout dans un cadre alliant plaisir et socialisation.

L'AGÉAUTAM soutient les bénévoles dans l'organisation de leurs activités en s'assurant de la qualité de celles-ci.

l'AGÉAUTAM maintient une relation de partenariat avec l'Université du Troisième Âge relevant de la Faculté de l'Éducation de l'Université de Sherbrooke.

L'AGÉAUTAM fonde ses actions et ses décisions sur des valeurs sûres dont le respect des personnes, l'ouverture, la coopération, le plaisir d'apprendre, le sens des responsabilités et le sentiment d'appartenance.

Le comité exécutif (CE) est responsable de superviser chaque année l'organisation, la préparation et l'animation de l'Assemblée générale.

Durant les douze derniers mois, le comité exécutif a tenu six réunions ordinaires, en conformité avec le calendrier établi. Ces rencontres ont eu lieu sur ZOOM ou sur TEAMS jusqu'à ce que la situation sanitaire nous permette de retrouver l'expérience « en personne » tout comme pour les quatre conseils d'Administration dont le comité exécutif assure la préparation, l'animation et le suivi.

L'année 2021-2022 a débuté avec un comité exécutif composé de 5 membres : Jacques Delsemme (Châteauguay-Mercier), secrétaire, John Bertuccini (La Prairie), 1^{er} vice-président, Joanne Coderre (Longueuil), déléguée aux affaires administratives, Réjean Houde (Brossard), trésorier, et moi-même, présidente (Boucherville). 5 membres au lieu de 7, nombre prévu par la Constitution, aucun candidat ne s'étant proposé pour combler le poste de 2^e vice-président et celui de délégué aux affaires pédagogiques. Le CE a révisé les fonctions de chacun des membres pour assurer un fonctionnement efficace.

Le 2 mars 2022, un 6^e membre, Yvon Langevin (Sorel-Tracy), s'est joint au Comité exécutif à titre de *délégué aux applications technologiques*, une nouvelle fonction souhaitable vu les exigences montantes d'informatisation pour nos bénévoles. Nous avons profité de ses conseils. Malheureusement, Yvon nous a annoncé récemment qu'il ne poursuivrait pas son mandat. Merci, Yvon, pour le temps que tu nous as accordé.

Outre les 6 membres du CE toujours en poste à l'ouverture de cette 31^e Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose de Réjean Rémillard (Beauharnois-Salaberry), Viviane Primeau (Beloeil), Suzanne Dostie (Candiac), Jean Fortin (Chambly), Francine Clermont (Dorion), Francine Boisvert (Haut-Richelieu), Lise Vallières (les Jardins de Napierville), Jean-Marie Harvey (Les Maskoutains), Raymond Chamberland (Saint-Bruno), Francine Désorcy (Sainte-Julie), Mario Gaudette (Saint-Lambert), Liette Ritchie (Varenes), Céline Drouin (Vaudreuil). Deux de ces membres du CA seront sujets à une élection afin de passer de membre intérimaire à membre régulier. Notons que huit membres du CA actuel sont aussi présidents de leur comité local.

La gestion financière occupe une place primordiale au sein de l'AGÉAUTAM. La cotisation étudiante de 8 dollars par session perçue par l'Université est retournée aux comités locaux sous forme de ristournes et redevances. Des rapports sur les revenus et dépenses sont périodiquement produits et présentés au CA. Notre trésorier actuel, Réjean Houde, dépose des états financiers annuels soumis à un vérificateur. Merci, Réjean.

Notre secrétaire actuel, Jacques Delsemme, veille à la production des comptes rendus des diverses réunions selon les règles établies, et procède à l'archivage de ceux-ci. Il veille au respect de la Constitution et des Règlements de notre association, agit à titre de responsable de l'entente de principe établie entre l'AGÉAUTAM et l'Université. Il est répondant de l'association auprès du Registraire des Entreprises du Québec. Il s'assure de la communication de tout document aux groupes concernés. Un grand merci à toi, Jacques.

Notre déléguée aux affaires administratives actuelle, Joanne Coderre, planifie la réservation de salles au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke en vue des CA, des CE, des Comités pédagogiques et Ateliers de réflexion. Aussi, elle met sous contrat les traiteurs et gère l'attribution de cartes-cadeaux en guise de reconnaissance aux bénévoles. De plus, de concert avec John Bertuccini, notre 1^{er} vice-président actuel, elle se penche sur les questions relatives au recrutement et à la formation des bénévoles. Merci, à toi Joanne et à toi John.

De mon côté, en tant que présidente de 2020 à 2022, j'ai supervisé la conduite des différents dossiers, m'assurant de promouvoir l'harmonie au sein des membres de la gouvernance, veillant à entretenir des liens cordiaux et constructifs avec l'Université de Sherbrooke, offrant ma disponibilité et ma pleine collaboration aux comités locaux, préparant et animant les rencontres du CE et du CA et donnant suite aux recommandations.

Voici les éléments principaux abordés cette dernière année au CA et au CE.

Dès novembre 2021, j'ai pris l'initiative de sonder l'opinion d'autres antennes quant à l'éventualité d'y aller d'une approche collective auprès de l'Université pour que la contribution au Fonds Roger - Bernier soit limitée à 2 dollars par session. La direction de l'UTA a accepté de fournir les coordonnées des présidents d'Antennes et des Associations Étudiantes.

Le 13 Décembre 2021, j'ai représenté les 19 comités de l'AUTAM lors de la première « Rencontre des Présidences » (sur TEAMS) adressée aux 29 Antennes de l'UTA, donnant lieu à des échanges sur la réalité de chacun dans les divers volets de leurs activités. La question de la cotisation du Fonds Roger-Bernier a dominé l'échange. Il a été suggéré que chaque antenne de l'UTA produise une résolution afin que la cotisation soit plafonnée à 2 dollars par session et demeure facultative.

Tout comme **elle l'a été** par la majorité des Antennes de l'UTA, cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les 19 présidents de comités de l'AUTAM. Nous avons eu gain de cause!

J'ai assisté à la « Rencontre des Présidences » suivante le 2 février 2022. Avec l'accord du CA, je n'ai pas participé à la suivante (1^{er} juin), considérant que les enjeux étaient d'ordre administratif et requéraient la participation de la direction de l'UTA.

J'ai représenté l'AGÉAUTAM à la rencontre de planification stratégique de la Faculté de l'Éducation, tenue le 15 décembre 2021 au campus de Longueuil sous la direction d'Anne Lessard, nouvelle doyenne. Cristina Lagüe, conseillère pédagogique de l'UTA était également présente. Les participants à cette réunion fort intéressante provenaient de toutes les sphères de la Faculté d'éducation (professeurs, chercheurs, chargés de cours, étudiants, etc.). Le plan d'action peut être consulté sur le site de l'Université de Sherbrooke.

Le contexte pandémique a incité John Bertuccini et Joanne Coderre à procéder à un sondage pour connaître l'état de la situation dans chacun des comités de l'AUTAM. Nous savons les difficultés engendrées et constatons aujourd'hui une reprise impressionnante des activités des comités.

J'étais présente aux deux rencontres administratives de l'UTA (le 21 décembre 2021 et le 2 février 2022) tenues entre la direction de l'UTA (Monique Harvey) et tous les présidents d'antennes ou de comités afin de décider de la tenue ou non de la session d'hiver 2022. De même, j'ai assisté à la rencontre administrative de l'UTA du 7 septembre adressée aux présidents d'antennes, de comités de l'AUTAM et d'associations étudiantes en vue de la session Automne 2022.

De tradition, les réunions du Comité pédagogique (CP) avaient toujours été l'apanage de l'AGÉAUTAM. Cependant, vu le manque d'effectif du CE, avec l'approbation du CA, la réunion du Comité pédagogique du 29 novembre 2021 fut exceptionnellement tenue par l'UTA sur TEAMS.

À la suite de la décision du CA et des comités de l'AUTAM, les CP sont dorénavant sous la responsabilité de l'UTA. Nous avons vécu l'expérience le 6 mai 2022, en salle cette fois, à la satisfaction de tous.

L'AGÉAUTAM a profité de la présence des participants à ce CP pour tenir un atelier de réflexion : Vers le réseautage et l'entraide entre les comités de l'AUTAM. Il en est ressorti une synthèse produite par

Jacques Delsemme et un document de ma part mettant en évidence un foisonnement d'idées et une volonté chez plusieurs à aller de l'avant.

J'ai conclu une entente avec Cristina Lagüe relativement à la tenue du Comité pédagogique du 25 novembre prochain au Campus de Longueuil. Elle présentera le volet *Évaluation de la session Automne 2022*. De plus, une formation sera offerte sur le nouveau module d'inscription qui sera en vigueur en janvier 2023 en Montérégie. Sa créatrice, Diane Bélanger, initiera les participants au nouveau module.

Lors du CA du 23 septembre, il a été convenu d'enchaîner en après-midi du 25 novembre avec un Atelier de réflexion des comités de l'AUTAM. Le thème sera précisé lors du prochain CA.

Un sondage portant sur le recrutement et la formation des bénévoles, ébauché par John Bertuccini et Joanne Coderre, sera acheminé aux présidents de comités en novembre prochain.

Conséquemment aux réflexions concernant l'AGÉAUTAM dans sa forme actuelle, un sondage est en voie de création. Ce sondage anonyme que le CE prévoit diffuser en décembre 2022 permettra à chaque bénévole de l'AGÉAUTAM d'exprimer sincèrement et clairement ses idées sur la réalité actuelle et ses suggestions constructives quant à la réorientation éventuelle de notre Association.

À la suite de la plainte d'une étudiante, j'ai fait enquête auprès des présidents de comités de notre Antenne afin de connaître la politique de diverses municipalités au sujet des cartes-loisirs exigées aux étudiants de l'extérieur pour accéder aux locaux. Il en ressort que la plupart des municipalités n'exigent aucuns frais pour les non-résidents. Pour les autres, les règlements municipaux semblent incontournables.

Le statut des comités de l'AUTAM dans leurs municipalités respectives a donné lieu à une enquête de notre secrétaire Jacques Delsemme auprès des présidents de comités. Pour certains, leur statut ambigu crée des entraves au bon fonctionnement de leur comité.

Dans l'espoir qu'une reconnaissance officielle favorisera les démarches des comités auprès des municipalités, je me suis adressée à Madame Monique Harvey, directrice de l'UTA, pour m'assurer du statut légal des comités.

Mme Harvey a reçu confirmation du secrétariat général de l'Université de Sherbrooke spécifiant le statut légal de l'UTA à titre de « personne morale sans but lucratif ». Ce statut s'étend à notre antenne et à ses comités locaux. Les documents officiels ont été acheminés aux présidents de comités.

Jacques Delsemme prépare actuellement un « Nécessaire de négociation » regroupant les documents généralement requis par les municipalités pour l'obtention ou le renouvellement d'une quelconque reconnaissance.

Le CE s'est penché sur la mise à jour des Orientations 2022-2023. Madame Francine Désorcy (comité Sainte-Julie) s'est portée volontaire pour remanier ces Orientations. Francine a soumis aux membres du CA la base de réflexion l'ayant conduite aux Orientations et Objectifs 2022-2023 dont la version finale (revue par le CE) a été adoptée le 13 octobre, via courriel par la majorité des membres du CA. Un grand merci à Francine.

En cette période de renouveau, il devient essentiel de faciliter et de maintenir le contact entre les membres du CE, les membres du CA et les responsables de comités, d'où l'importance pour chacun d'activer son adresse courriel «USherbrooke». Des équipes TEAMS ont été créées par Jacques Delsemme, permettant éventuellement de convoquer une réunion, de déposer des documents, de joindre tel ou tel membre au besoin.

Dans le même ordre d'idée, nous incitons les comités à maintenir à jour la partie du site Web de l'AGÉAUTAM qui les concerne. Notre webmestre, M. Alain Wagner est toujours au poste. Sincères remerciements à M.Wagner pour son dévouement et la qualité exceptionnelle de son travail. Des changements visant à rendre le site encore plus attrayant et fonctionnel pour les étudiants et pour les bénévoles seront définis au cours de 2022-2023.

Les éléments faisant l'objet de ce rapport d'activités et d'ateliers résultent d'un travail d'équipe des membres des comités d'organisation et de programmation, du comité exécutif et du conseil d'administration de l'AGÉAUTAM.

Je salue l'engagement pris par chacune et chacun d'entre vous à poursuivre la mission de l'AGÉAUTAM dont c'est aujourd'hui le 31^e anniversaire.

Diane Vadebonceur,
présidente du conseil d'administration de l'AGÉAUTAM 2020-2022.

Le 25 octobre 2022

Annexe 3

AGÉAUTAM

Association Générale des Étudiants
de l'Antenne Universitaire du
Troisième Age en Montérégie

AG-31.06

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 AOÛT 2022

31ième assemblée
générale Date ; 27
octobre 2022
À : Sorel, Québec

AGÉAUTAM : États financiers au 31 août 2022

FONDS DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

| | 2020-2021 | 2021-2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| PRODUITS | 5 746,37 \$ | 19 864,00 \$ |
| Cotisation des étudiants | 5 736,85 \$ | 18 855,10 \$ |
| Autres revenus | 9,52 \$ | <u>1 008,90 \$</u> |
| | 5 746,37 \$ | 19 864,00 \$ |
| CHARGES (par secteur) | 2 481,94 \$ | 6 047,66 \$ |
| Frais de déplacement | \$ | 2 240,22 \$ |
| Stationnement | \$ | 925,00 \$ |
| Repas | \$ | 1 271,37 \$ |
| Frais d'administration | 2 481,94 \$ | <u>1 611,07 \$</u> |
| | 2 481,94 \$ | 6 047,66 \$ |
| EXCÉDENT AVANT DISTRIBUTION PARTIELLE | 3 264,43 \$ | 13 816,34 \$ |
| REDEVANCES AUX COMITÉS AUTAM | 5 526,40 \$ | 15 007,82 \$ |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | (2 261,97 \$) | (1 191,48 \$) |

FONDS DE FONCTIONNEMENT

ANALYSE DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

| | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------|
| REDEVANCES AUX COMITÉS AUTAM | 5 526,40 \$ | 15 007,82 \$ |
| Ristournes | 2 850,00 \$ | 11 400,00 \$ |
| Retour | 2 676,40 \$ | 3 607,82 \$ |
| | <u>5 526,40 \$</u> | <u>15 007,82 \$</u> |
| Frais de déplacement | 2 240,22 \$ | 2 240,22 \$ |
| Conseil d'administration | 1 023,01 \$ | 1 023,01 \$ |
| Conseil exécutif | 413,10 \$ | 413,10 \$ |
| Comité pédagogique | 804,11 \$ | 804,11 \$ |
| | <u>2 240,22 \$</u> | <u>2 240,22 \$</u> |
| Stationnement | \$ | 925,00 \$ |
| Conseil d'administration | \$ | 392,00 \$ |
| Conseil exécutif | \$ | 210,00 \$ |
| Comité pédagogique | \$ | 323,00 \$ |
| | <u>\$</u> | <u>925,00 \$</u> |
| Repas | \$ | 1 271,37 \$ |
| Conseil d'administration | \$ | 669,92 |
| Conseil exécutif | \$ | 253,66 |
| Comité pédagogique | \$ | 347,79 |
| | <u>\$</u> | <u>1 271,37 \$</u> |
| Frais d'administration | 2 481,94 \$ | 1 611,07 \$ |
| Poste | 14,36 \$ | 25,31 |
| Photocopies et papeterie | \$ | 47,52 |
| Téléphones (interurbains) | \$ | |
| Relations extérieures | | |
| Assemblée générale | 1 000,00 \$ | 1 083,45 |
| Services aux comités de l'AUTAM | | 20,89 |
| Gestion de AGAUTAM | 1 467,58 \$ | 433,9 |
| | <u>2 481,94 \$</u> | <u>1 611,07 \$</u> |
| TOTAL DES CHARGES | 5 647,16 \$ | 6 047,66 \$ |

AGÉAUTAM : états financiers au 31 août 2022

FONDS DE FONCTIONNEMENT

BILAN

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

| | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---|----------------------|---------------------|
| SOLDE DU FONDS AU DÉBUT | | |
| Solde au compte à la caisse le 1er septembre | 14 761,27 \$ | 12 591,30 \$ |
| Chèques en circulations | \$ | \$ |
| Comptes à payer | <u>14 761,27 \$</u> | <u>12 591,30 \$</u> |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXEROCO | (2 261,97 \$) | (1191,48\$) |
| SOLDE DU FONDS À LA FIN | 12 499,30 \$ | 11399,82 \$ |
| SOLDE OU COMPTE AU 31. AOÛT | | |
| Solde au compte de banque au 31 août | 12 591,30 \$ | 11399,82 \$ |
| Chèques en circulation | \$ | \$ |
| Compte à payer | <u>92,00 \$</u> | <u>\$</u> |
| | 12499,30 \$ | 11399,82 \$ |

Diane Vadeboncoeur

Réjean Houde

Annexe 4

BUDGET 2022-2023

Hypothèses de départ

2800 inscriptions en A22 2400 inscriptions en
H23

paiement par l'UTA des dîners des participants au CP

6 CE
4 CA
2 CP
1 AGA

Ristournes à 2 * 19*300\$

Retour aux comités, 8000\$ en décembre, 6000\$ en juin pour garder 10 500\$ en
banque à la fin de la session.

| | | | | AGÉAUTAM | | |
|------------------------------|------------------------------------|--------------------------|--|--|------------------|------------------|
| | | | | BUDGET 2022-2023 | | |
| | | | | EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2023 | | |
| PRODUITS | | | | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| | Cotisation des étudiants | | | | | |
| | | Automne | | | 10 576 \$ | 22 400 \$ |
| | | Hiver | | | 8 279 \$ | 19 200 \$ |
| | | | | 5 737 \$ | 18 855 \$ | 41 600 \$ |
| | Autres revenus | | | | | |
| | | Autres | | 10 \$ | 1 000 \$ | - \$ |
| | | | | 10 \$ | 1 000 \$ | - \$ |
| | | | | 5 746 \$ | 19 855 \$ | 41 600 \$ |
| CHARGES (par secteur) | | | | | | |
| | Frais de déplacement | | | | | |
| | | Conseil exécutif | | - \$ | 413 \$ | 900 \$ |
| | | Conseil d'administration | | - \$ | 1 023 \$ | 2 000 \$ |
| | | Comité pédagogique | | - \$ | 804 \$ | 1 600 \$ |
| | | | | - \$ | 2 240 \$ | 4 500 \$ |
| | Frais de stationnement | | | | | |
| | | Conseil exécutif | | - \$ | 210 \$ | 504 \$ |
| | | Conseil d'administration | | - \$ | 392 \$ | 1 064 \$ |
| | | Comité pédagogique | | - \$ | 323 \$ | 550 \$ |
| | | | | - \$ | 925 \$ | 2 118 \$ |
| | Repas | | | | | |
| | | Conseil exécutif | | 0 | 540 | 1040 |
| | | Conseil d'administration | | 0 | 232 | 1540 |
| | | Comité pédagogique | | 0 | 478 | 700 |
| | | | | - \$ | 1 250 \$ | 3 280 \$ |
| | Frais d'administration | | | | | |
| | | Gestion de AGÉAUTAM | | 2482 | 2 500 \$ | 1 600 \$ |
| | | Assemblée annuelle | | | - \$ | 4 500 \$ |
| | | Comité Pédagogique | | | | 400 \$ |
| | | Poste , photocopie, | | | 47 \$ | 100 \$ |
| | | | | 2 482 \$ | 2 547 \$ | 6 600 \$ |
| | TOTAL | | | 2 482 \$ | 6 962 \$ | 16 498 \$ |
| | EXCÉDENT AVANT DISTRIBUTION | | | 3 264 \$ | 12 893 \$ | 25 102 \$ |

| REDEVANCE AUX COMITÉS | | | | | | |
|------------------------------|---|---------|-----------------|-------------------|------------------|--|
| | | | | | | |
| | Ristourne | Automne | - \$ | 5 700 \$ | 5 700 \$ | |
| | | Hiver | 2 850 \$ | 5 700 \$ | 5 700 \$ | |
| | | | 2 850 \$ | 11 400 \$ | 11 400 \$ | |
| | Retour | Automne | | | 8 000 \$ | |
| | | Hiver | 1 251 \$ | 3 607 \$ | 6 000 \$ | |
| | | | 1 251 \$ | 3 607 \$ | 14 000 \$ | |
| | TOTAL | | 4 101 \$ | 15 007 \$ | 25 400 \$ | |
| | EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | | (837 \$) | (2 114 \$) | (298 \$) | |

| | | | | EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2023 | | |
|--------------------------------|---|--|--|--|------------------|------------------|
| | | | | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
| SOLDE DU FONDS AU DÉBUT | | | | | | |
| | Solde au compte à la Caisse le | | | | | |
| | 1er septembre | | | 14 761 \$ | 12 500 \$ | 11 400 \$ |
| | Chèques en circulations | | | - \$ | | - \$ |
| | Comptes à payer | | | - \$ | | - \$ |
| | | | | 14 761 \$ | 12 500 \$ | 11 400 \$ |
| | EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | | | (837 \$) | 501 \$ | (298 \$) |
| | SOLDE DU FONDS À LA FIN | | | 13 925 \$ | 13 001 \$ | 11 102 \$ |

Annexe 5

BILAN DES ORIENTATIONS 2021-2022

Dix huit comités sur 19 ont répondu. Un nouveau RECORD

1. Notre rôle de partenariat avec l'UTA

- 1.1 Réfléchir sur la façon d'offrir des activités sécuritaires à la clientèle tout en respectant la capacité des bénévoles à y répondre en temps de pandémie.

Toutes les activités tenues durant l'automne 2021 et l'hiver 2022 ont eu lieu en respectant à la lettre les mesures sanitaires prescrites par la Santé Publique, par les villes et par l'UTA : distanciation, réduction du nombre de participants, port du masque et le passeport vaccinal pour l'automne 2021.

- 1.2 Développer et poursuivre la collaboration avec les municipalités et autres instances locales
La grande majorité des municipalités ont collaboré avec les demandes des comités à avoir des locaux adéquats pour tenir des activités qui respectent les mesures sanitaires ainsi que le report des activités de l'hiver 2022 au 1^{er} mars et les pertes encourues par ce report.

L'AUTAM de Vaudreuil a été accepté comme organisme reconnu de la ville. Ceci leur permet de publier leurs activités sur le site de la ville et dans les publications distribuées dans les foyers. L'AUTAM de Dorion a aussi été reconnu officiellement.

Deux Autams, Ste Julie et Longueuil sont en processus pour être reconnus par leur ville.

Plusieurs comités ont répondu favorablement à des invitations de participer à des activités municipales comme des soirées de bénévoles, soirées de danse du monde ainsi que se présenter à une foire des organismes et représenter l'AUTAM à des kiosques.

2. Notre mission pédagogique

- 2.1 Favoriser l'utilisation de la fiche d'appréciation (papier et électronique)

La majorité des répondants (70%) utilisent l'évaluation électronique, les autres utilisent l'évaluation papier.

- 2.2 Maintenir les actions nécessaires à l'identification des besoins de la clientèle

Il n'y a eu que peu de sondages effectués à cette fin en raison de la pandémie. Faute de sondages, les comités sont unanimement à l'écoute des suggestions verbales ou écrites

issues d'autres comités ou de l'UTA. La plupart des comités sont résolus à recommencer l'utilisation de sondages locaux au cours de l'exercice 2022-2023.

2.3 Poursuivre des activités de formation à l'intention des membres de comités

Plusieurs des membres de différents comités locaux de l'AUTAM ont suivi la formation Teams offerte par l'UTA.

3. Notre rôle de gestionnaire de l'AGEAUTAM

3.1 Alimenter le site web annuellement

Six comités alimentent le site web régulièrement. Plusieurs autres se sont limités à envoyer une photo de leurs membres pour affichage sur le site.

3.2 Informers les nouveaux bénévoles des rôles et fonctions de l'AGEAUTAM

Plusieurs nouveaux bénévoles se sont joints à des comités de l'AUTAM et ont reçu une formation initiale sur l'AGEAUTAM, soit lors d'une séance d'information ou par la remise d'une documentation écrite. L'emphase a toutefois souvent été mise et s'est parfois limitée à la formation de ces nouveaux bénévoles aux besoins immédiats de leur comité.

3.3 Initier les étudiants à des façons de réduire leur empreinte écologique

Les étudiants apportent leur propre gourde et tasse. Les verres recyclables sont aussi utilisés au besoin. Le covoiturage des étudiants est encouragé.

Annexe 6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGÉAUTAM 28 octobre 2022

Les orientations et les objectifs 2022-2023

ORIENTATION 1 : Agir en partenariat avec l'UTA

Objectifs :

- 5.1 Garantir aux membres un environnement sécuritaire qui respecte les directives de l'UTA et de la Santé publique dans le cadre de ses activités.
- 5.2 Contribuer au succès et à l'efficacité des activités de formation et des rencontres du Comité pédagogique offertes par l'UTA.
- 5.3 Promouvoir les activités organisées par les Comités locaux en collaboration avec l'UTA.

ORIENTATION 2 : Assurer la qualité des activités offertes

Objectifs :

- 2.1 Accompagner les Comités locaux dans l'identification des besoins et attentes de leurs étudiants et de leurs bénévoles.
- 2.2 Accompagner les Comités locaux dans l'élaboration de programmations de qualité.

ORIENTATION 3 : Exercer une gestion efficace et transparente

Objectifs :

- 3.1 Mettre à jour et rendre accessible aux groupes concernés l'information sur nos instances et activités.
- 3.2 Accompagner les Comités locaux dans leur démarche de collaboration avec les municipalités concernées.
- 3.3 Faciliter et encourager le développement du réseautage et de l'entraide entre les Comités locaux.
- 3.4 Poursuivre la démarche de réorientation de l'AGÉAUTAM.

Annexe 7

Justification en faveur d'un amendement aux articles 2.3.8.1 et 2.3.8.2 de la constitution

En vue d'harmoniser notre constitution à la situation d'aujourd'hui et dans une optique de raffermissement du rôle principal de l'AGÉAUTAM, nous recommandons aujourd'hui des amendements aux articles de la constitution qui visent la composition du Comité exécutif.

Lors de la dernière réunion du CA tenue le 23 septembre dernier, c'est convaincu par l'expérience des comités pédagogiques organisés par l'UTA et la diminution de la charge de travail du CE qui en a résulté, que le CA a officiellement approuvé la recommandation d'abolir les postes de 2^e vice-président et de délégué aux affaires pédagogiques ; postes maintenant devenus superflus.

Concernant le poste de « Délégué aux applications technologiques » ; dans l'attente de son adoption par l'Assemblée générale, le CA, avait initialement approuvé la création de ce nouveau poste au CE. Lors de sa réunion du 23 septembre, confronté à la démission du titulaire du poste, le CA a recommandé une analyse plus approfondie du poste, avant de prolonger l'expérience. La création de ce poste ne fera donc pas partie des amendements recommandés à l'occasion de cette 31^e Assemblée générale.

Venons-en aux faits. Les dispositions visant spécifiquement la composition du CE et la description de tâche de ses membres font l'objet des articles 2.3.8.1 et 2.3.8.2 du document « Constitution et règlements généraux ». C'est donc fort de l'appui unanime du CA obtenu lors de la réunion du 23 septembre dernier que nous soumettons les amendements requis aux articles 2.3.8.1 et 2.3.8.2 à la ratification de la 31^e Assemblée générale. Cette ratification nous permettra d'enchâsser ces amendements dans la version courante de la constitution (octobre 2021).

Les amendements recommandés vont comme suit :

P.S : Il va de soi que conséquemment à l'adoption de ces amendements par l'Assemblée générale, les doublons de ces deux articles que l'on retrouve au chapitre 6 du Guide de l'administrateur ainsi que les références qui en découlent seront soit éliminés (article 6.2.1.5 et 6.2.1.6) soit adaptés en conséquence (articles 6.1.1, 6.2.1.1 et 6.2.1.3).

Recommandation d'Amendement à l'article 2.3.8.1

L'article 2.3.8.1 qui régit la composition du Comité exécutif se libelle présentement comme suit :

2.3.8.1 Composition

Le conseil choisit parmi ses membres ceux qui composeront le comité exécutif et ce, dès la première réunion qui suit l'assemblée générale annuelle.

Le comité exécutif est composé de sept (7) personnes élues, soit d'un (1) président, de deux (2) vice-présidents, d'un (1) administrateur délégué aux affaires administratives, d'un (1) administrateur délégué aux affaires pédagogiques, d'un (1) secrétaire et d'un (1) trésorier.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir d'un membre, ses fonctions peuvent être temporairement déléguées à un autre administrateur.

Le CA recommande d'y apporter la modification suivante (section en rouge) :

Le conseil choisit parmi ses membres ceux qui composeront le comité exécutif et ce, dès la première réunion qui suit l'assemblée générale annuelle.

Le comité exécutif est composé de **cinq (5) personnes élues, soit d'un (1) président, d'un (1) vice-président, d'un (1) administrateur délégué aux affaires administratives, d'un (1) secrétaire et d'un (1) trésorier.**

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir d'un membre, ses fonctions peuvent être temporairement déléguées à un autre administrateur.

Recommandation d'amendement à l'article 2.3.8.2

Le CA propose de modifier l'article 2.3.8.2 qui régit les fonctions des membres du Comité exécutif comme suit :

(Les modifications recommandées sont indiquées en rouge)

2.3.8.2 Fonctions des membres du comité exécutif

Président

Le président de l'Association est responsable de l'administration des affaires de l'Association.

Il est le premier répondant auprès des bénévoles responsables des comités d'organisation et de programmation, et auprès des représentants de l'Université.

Il est membre d'office du comité de gestion de l'AUTAM, ou l'équivalent.

Il préside les réunions du conseil, sauf si un président du conseil ou un président de réunion a été élu.

Il remplit les autres fonctions prévues dans les présents règlements, celles qui se rattachent à son titre et celles qui découlent des décisions du conseil et du comité exécutif.

Il est membre d'office de tout comité interne, mais il n'y exerce aucun droit de vote.

Le président est chargé des relations avec le public, les médias, les organismes nationaux, les ministères et les autres institutions privées ou gouvernementales.

~~1^{er} vice-président~~ *Vice-président*

Le ~~1^{er} vice-président~~ **vice-président** assume les fonctions du président en l'absence ou en cas d'incapacité d'agir de ce dernier. Il assiste le président de ses conseils et peut partager avec lui la participation aux comités internes. Il est responsable de l'élaboration et de l'application des politiques de recrutement et d'encadrement des bénévoles. Il gère ce dossier en relation avec les responsables des comités d'organisation et de programmation, et selon les dispositions de l'entente de partenariat avec l'Université.

Le ~~1^{er} vice-président~~ **vice-président** assume toute autre tâche que peuvent lui confier le conseil et le président.

~~2^e vice-président~~

~~Le 2^e vice-président assiste le président de ses conseils. Il remplace le 1^{er} vice-président lorsque ce dernier ne peut s'acquitter de certaines tâches essentielles.~~

~~Il est responsable des dossiers pédagogiques, à l'établissement de consensus sur les orientations générales et les objectifs de l'action éducative de l'Association, sur l'organisation et l'évaluation des activités de formation. Il préside le comité pédagogique. Il agit dans le cadre de la relation de partenariat avec l'Université.~~

POSTE ABOLI

~~Il voit~~

~~Le 2^e vice-président assume toute autre tâche que peuvent lui confier le conseil et le président.~~

Administrateur délégué aux affaires administratives

Il assiste le 1^{er} vice-président **vice-président** dans le dossier du recrutement et de l'encadrement des bénévoles.

Il est responsable de la préparation, de la révision périodique et de la diffusion du *Cahier de gestion*, et de ce qui en découle.

Il assume l'intendance de l'assemblée générale, des réunions du conseil et des comités.

Il accomplit toute autre tâche que peuvent lui confier le conseil et le président.

Administrateur délégué aux affaires pédagogiques

~~Il assiste le 2^e vice-président dans la gestion des affaires pédagogiques.~~

~~Il supervise la préparation et la diffusion des outils de gestion pédagogiques ; il voit à leur mise à jour périodique.~~

~~Avec la collaboration des bénévoles, il à la prospection de nouveaux domaines formation et de nouvelles ressources enseignantes. Il s'assure que le *Répertoire des personnes-ressources*, dont la production est assurée par le secrétariat de l'AUTAM, reste un outil de premier ordre.~~

POSTE ABOLI

~~travaille de~~

~~Il accomplit toute autre tâche que peuvent lui confier le conseil et le président.~~

Secrétaire

Le secrétaire est responsable de l'application des lois, de la *Constitution et règlements* de l'AGÉAUTAM et des dispositions de l'entente de partenariat avec l'Université. Il gère le processus de mise à jour de la *Constitution et règlements* qui relève ultimement de l'assemblée générale. Il est le gardien du sceau de l'Association et agit comme répondant auprès de l'Inspecteur général des institutions financières.

Il convoque l'assemblée générale annuelle et, à la demande du président, les réunions du conseil, du comité exécutif et du comité pédagogique. Il convoque également les réunions spéciales selon les dispositions de la présente *Constitution*.

Il rédige ou voit à la rédaction des comptes rendus des assemblées générales annuelles, des réunions du conseil, du comité exécutif et du comité pédagogique. Il assure la conservation de ces pièces et de tout autre document d'archives.

Il remplit les autres devoirs inhérents à la charge de secrétaire et les autres fonctions que le conseil, le comité exécutif ou le président peuvent lui confier. Il voit à ce que la liste des membres de l'Association soit à jour.

Trésorier

Le trésorier a la charge des fonds et des valeurs de l'Association en relation avec les institutions financières choisies par le conseil.

Il perçoit à chaque session, auprès du Service des finances de l'Université, le produit des cotisations étudiantes, et toute autre somme devant appartenir à l'Association. Il remet aux comités d'organisation et de programmation la part des cotisations qui leur revient, et effectue le paiement de toute dépense autorisée.

Il est responsable de la bonne tenue des livres comptables. Il prépare annuellement les états financiers qui sont examinés par la personne désignée par l'assemblée générale. Les états financiers, lorsque jugés conformes, sont soumis à l'approbation du conseil et sont remis à l'assemblée générale.

Le trésorier remplit tous les devoirs inhérents à la charge de trésorier et toutes les autres fonctions que le conseil, le comité exécutif ou le président peuvent lui confier.

(Article 29 de la *Constitution et règlements* du document original).